

PRÉFET DE LA DRÔME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative à la demande de permis de construire concernant la construction de la centrale photovoltaïque au sol,
Lieu-dit Bois de Janiol, sur la commune de GRIGNAN,
présentée par la société SA NEOEN, dont le siège social est situé 6 rue Menars, 75002 PARIS,
la demande d'autorisation de défrichement
et la demande de dérogation espèces protégées**

L'arrêté de la Préfète de la Drôme du 20 septembre 2022 ordonne l'ouverture d'une enquête publique environnementale unique, qui se déroulera sur la commune de GRIGNAN du **vendredi 21 octobre 2022 au lundi 21 novembre 2022 inclus**.

Elle concerne :

- la demande de permis de construire présentée par la société NEOEN, 6 rue Menars, 75002 PARIS, en vue de la construction de la centrale photovoltaïque au sol, Lieu-dit Bois de Janiol, sur la commune de GRIGNAN,
- la demande d'autorisation de défrichement,
- la demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.

Le projet prévoit l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol d'une surface clôturée de 8,4 ha, d'une puissance totale de 8,8 MWc, et permettant une production annuelle d'électricité de 12,5 GWh.

Monsieur Christian ROMANEIX, Ingénieur agricole, retraité, consultant eaux superficielles et milieux aquatiques, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le Préfet de la Drôme sera l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire, l'autorisation de défrichement et l'autorisation de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du maître d'ouvrage à cet avis, est déposé à la mairie de GRIGNAN, siège de l'enquête, où le public pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, sur support papier et sur un poste informatique en version numérique, et consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, un site Internet comportant un accès au dossier d'enquête publique et un registre dématérialisé sécurisé sur lequel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse suivante: <https://www.registre-dematerialise.fr/4231>

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées :

- par voie postale en mairie siège de l'enquête : mairie de GRIGNAN Place Sévigné - BP 18 26230 GRIGNAN, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête ou
- par courriel : enquete-publique-4231@registre-dematerialise.fr avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

Pour contribuer anonymement par courriel, il convient de le préciser explicitement dans le courriel. Pour contribuer anonymement en ligne, il convient de cocher la case « Je souhaite rester anonyme » dans le formulaire.

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme, bureau des enquêtes publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public et les observations et propositions, à l'occasion des permanences qu'il tiendra à la mairie de GRIGNAN, aux jours et heures suivants :

vendredi	21 octobre	2022	de 09h00 à 12h00
samedi	29 octobre	2022	de 09h00 à 12h00
mercredi	9 novembre	2022	de 09h00 à 12h00
lundi	21 novembre	2022	de 14h30 à 17h30

Pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont tenues à la disposition du public à la mairie de GRIGNAN, ainsi qu'en préfecture de la Drôme (bureau des enquêtes publiques).

L'avis de l'autorité environnementale, la réponse écrite du maître d'ouvrage à cet avis, l'avis d'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, puis la décision sont publiés sur le site Internet des services de l'État en Drôme : www.drôme.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique – "espace procédure", pendant un an.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :

Mme Emmanuelle SOURIOU - Chef de projet NEOEN

Les Pléiades 1, Bat. F

860 rue René Descartes

La Duranne 13 100 Aix-en- Provence

Tél : 07 63 71 76 22, courriel : emmanuelle.souriou@neoen.com